

FORMULAIRE DE RESERVATION

Envoyer une copie avec signature par e-mail à info@myfrenchski.com ou une copie par courrier avec signature à 5, THE FIRS, LIPHOOK, HAMPSHIRE, GU30 7PJ, GB.

PAR QUEL MOYEN AVEZ VOUS EU CONNAISSANCE DE NOTRE HÉBERGEMENT ?
Si par Internet – Quelle Website?.....

(Veuillez remplir les zones grisées)

Nom (En Majuscule)			
Adresse			
Téléphone (Domicile)			
Téléphone (Portable)			
E-mail			
Période de réservation Dates			
Nombre de personnes	Adultes		Enfants Age
Montant de la réservation (en Euros)		(non remboursable) (Payable 8 semaines avant le début de la réservation) (Voir Paragraphe 5) Payable en espèces sur arrivée	
Moins 25% de Réservation			
Solde Payable			
Caution 400€	Sur Place		

J'AI LU LES TERMES ET LES CONDITIONS CI-APRES ET LES ACCEPTE AINSI
QUE TOUTES LES PERSONNES OCCUPANT LE CHALET PENDANT LE SÉJOUR.
JE SUIS MAJEUR.

Signature		Date	
-----------	--	------	--

LA RESERVATION EST PROVISoire JUSQU'A CONFIRMATION ECRITE PAR LES PROPRIETAIRES
LA RESERVATION PART DU SAMEDI (16H00) JUSQU'AU SAMEDI (10H00) SAUF DES
RESERVATIONS WEEK-END OU A COURT-TERME SUR ACCORD.

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE A – MR DAVIES, RICHARD

CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND – SAINT JAMES (SAINT –LO)
Code Etab. 16606 Code Guichet 10024 No. de Compte 08901414111 Clé 11
IBAN: FR76 1660 6100 2408 9014 1411 111 CODE BIC/SWIFT: AGRIFRPP866

SERVICES OPTIONELS - SUR COMMANDE, PAYABLES A L'ARRIVEE –
KIT SERVIETTE DE TOILETTE - 8€ LE JEU (1 x drap de bain, 1 x petite serviette)
KIT TORCHON – 6€ LE JEU (3 X torchons à vaisselle, 2 x torchons pour les mains)
LE MENAGE A LA FIN DE LA LOCATION - 80€

LES ANIMAUX FAMILIERS NE SONT PAS ADMIS.

LA CONSOMMATION NORMALE D'EAU ET D'ELECTRICITE EST INCLUSE DANS LE MONTANT DE
LA RESERVATION.

NOUS NOUS RESERVONS LA POSSIBILITE DE FACTURER LES CONSOMMATIONS PLUS ELEVEES.

DANS LE CAS OU IL Y AURAIT DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES CELLES-CI DEVRONT ETRE
CHIFFREES AUSSITOT LA PERIODE DE RESERVATION TERMINEE.

CONDITIONS DE RESERVATION

1. La propriété dont le nom 'Chalet 31, Les Hauts de la Lauzière , La Joue du Loup' est proposée à la location après confirmation par les propriétaires au locataire.
2. Pour réserver le chalet le locataire devra compléter le formulaire de réservation, le retourner et procéder au virement de l'acompte non-remboursable (soit 25% du montant total). A réception du formulaire de réservation et confirmation du virement bancaire, les propriétaires adresseront une confirmation de la réservation par écrit (ou par e-mail).
3. La solde de la réservation avec la caution (voir paragraphe 5) devra être payé au moins 8 semaines avant le début du séjour. En cas de non respect de cette clause, les propriétaires se réservent le droit d'annuler la réservation avec confirmation écrite de leur part. Le locataire restera redevable du solde de la location sauf dans le cas où les propriétaires trouvent à relouer le chalet. Dans ce cas les dispositions prévues au paragraphe 6 de ce formulaire de réservation s'appliqueront pleinement. Toutes réservations effectuées dans un délai inférieur à 8 semaines seront payables intégralement à la réservation.
4. Toutes les dépenses supplémentaires (ex. dégâts causés par les occupants, consommations élevées d'eau et de l'électricité, les coups de téléphone...) devront être réglées aux propriétaires à la fin du séjour.
5. Une caution de 400 Euros remboursable pour chaque période de réservation est obligatoire pour couvrir tous dégâts, causés par les occupants, au chalet ainsi qu'aux biens s'y trouvant. Il est entendu que toutes dépenses supérieures à ce montant seront à la charge du locataire. On peut payer la caution de 400€ en espèces à votre arrivée au chalet sur rendez-vous avec ma représentante – dans ce cas la caution sera remboursée à la fin de la location après les états des lieux.
6. Conformément aux paragraphes 2 et 3, en cas d'annulation, le remboursement des sommes versées sera effectué dans le cas où les propriétaires peuvent relouer le chalet, et toutes les dépenses et pertes résultant de cette situation seront déduites des sommes remboursables. Il est fortement recommandé aux locataires de souscrire une assurance de voyage (incluant l'annulation) et couvrant intégralement les affaires personnelles des occupants, ainsi que tous dégâts causés à tiers etc., du fait que ces dispositions ne sont pas couvertes par l'assurance des propriétaires.
7. Le séjour débutera à 16h00 le premier jour et prendra fin à 10h00 le dernier jour. Les propriétaires n'ont pas obligation d'accueillir les locataires avant l'heure prévue d'arrivée et les occupants devront libérer le chalet impérativement à 10h00. Pour les locations week-end ou à court terme les heures d'arrivée et de départ seront convenues au moment de la réservation.
8. Le nombre total de personnes occupant le chalet ne pourra être supérieur à 8/10 personnes sauf si les propriétaires ont donné leur accord par écrit.
9. Les occupants s'engagent à se comporter correctement et à prendre soin du chalet et à le laisser propre et en bon état à la fin de leur séjour. Les propriétaires se réservent le droit de déduire toutes sommes nécessaires au nettoyage si les locataires ne restituent pas le chalet en parfait état de propreté. Les occupants s'engagent également à respecter le voisinage dans la résidence.
10. Le locataire prévendra les propriétaires dans les plus brefs délais tous défauts ou pannes dans l'équipement ou appareils ménagers dans le chalet et il sera convenu avec les propriétaires de la marche à suivre pour effectuer les réparations ou remplacements nécessaires au plus vite.
11. Les propriétaires ne seront pas tenus responsables au près du locataire:
 - En cas de dysfonctionnement des services publics (eau, électricité etc...), ou bien en cas de panne des appareils ménagers dans le chalet.
 - Pour toutes pertes, dommages ou accidents résultants des conditions météorologiques, émeutes, guerre, grèves ou autres circonstances indépendantes de la volonté des propriétaires.
 - Pour toutes pertes, dommages ou inconvénients causés ou supportés par le locataire dans le cas où le chalet serait détruit ou conséquemment endommagé avant le début du séjour et dans toutes circonstances analogues les propriétaires devront informer et rembourser sous 8 jours toutes sommes versées précédemment comme prévu au contrat de location.
12. En aucune circonstance la responsabilité des propriétaires vis-à-vis du locataire n'excédera pas la somme versée aux propriétaires pour la durée de la location.

Veuillez noter que ces conditions de location seront portées sur notre confirmation de réservation.